

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Une ville animée, une ville aimée.*

Délibération n° : 417

Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education -
Enseignement supérieur

Dossier : 160896

Direction en charge : Animation, Jeunesse et Vie Associative

Objet : Tourisme d'affaires. Délibération autorisant M. le Maire à saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux et le Comité Technique en vue de lancer une procédure de délégation de service public pour la gestion d'équipements réceptifs stéphanois. Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 23/09/2016

Compte rendu affiché le : 04/10/2016

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Michel BEAL, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Robert KARULAK (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour), M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, M. Maurice VINCENT, Mme Pascale MARRON, M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour), M. Florent PIGEON, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Maryse BIANCHIN, M. Jacques PHROMMALA, M. Pierrick COURBON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC

Absents-Excusés :

M. Lionel SAUGUES (pouvoir à Mme Delphine JUSSELME) Mme Pascale LACOUR (pouvoir à Mme Brigitte MASSON)
M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) M. Patrick NEYRET (pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE)
Mme Catherine ZADRA (pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO) M. Cyril MEKDJIAN (pouvoir à M. Georges ZIEGLER)
Mme Stéphanie MOREAU (pouvoir à M. Olivier LONGEON) M. Jacques FRESSINET (pouvoir à M. Alain SCHNEIDER)
M. Jean-Jacques PAUZON (pouvoir à Mme Marie-Camille REY)

Absents :

Mme Marie-Hélène THOMAS

Politique : *Une ville animée, une ville aimée.*

Délibération n° : 417

Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education -
Enseignement supérieur

Dossier : 160896

Direction en charge : Animation, Jeunesse et Vie Associative

Objet : Tourisme d'affaires. Délibération autorisant M. le Maire à saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux et le Comité Technique en vue de lancer une procédure de délégation de service public pour la gestion d'équipements réceptifs stéphanois. Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Le tourisme d'affaires est un marché très concurrentiel au sein duquel le territoire stéphanois à toute légitimité à se positionner au travers de ses cinq principaux équipements que sont :

- le Centre des congrès et le Parc des expositions qui concentrent la majeure partie de l'activité locale. La Ville de Saint-Étienne, propriétaire des murs du Centre des congrès, sera également propriétaire de ceux du Parc des expositions à compter du 1er janvier 2018 (bien de retour suite à une concession d'occupation du domaine public) ;

- La Cité du design, Métrotech, les Salons du stade Geoffroy Guichard sont des équipements appartenant à Saint-Étienne Métropole et complètent l'offre locale. La Cité du design, mais également les Salons du stade, sont des atouts majeurs de valorisation et de différenciation de la destination de par leur singularité et leur rayonnement national.

Alors que dans la majeure partie des grandes villes, la tendance est de confier à un opérateur unique la gestion des équipements réceptifs, le territoire stéphanois compte trois opérateurs qui se répartissent la gestion des équipements précités. Cette concurrence locale de fait s'exerce au détriment d'une réelle politique de promotion et de valorisation de cette filière.

□ **Motivation et Opportunité :**

La Ville de Saint-Étienne et Saint-Étienne Métropole envisageant de confier la gestion du service public des principaux équipements dédiés au tourisme d'affaires en délégation de service public, il y a lieu, en amont des décisions de l'assemblée communale et communautaire sur le mode de gestion du service, de saisir, pour avis, la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et le Comité technique (CT) en application des dispositions des articles L1411-4 et L1413-1 du CGCT.

Cette saisine relève de la compétence des assemblées délibérantes.

□ **Contenu :**

Au regard du contexte national et local, des caractéristiques des équipements stéphanois et des temporalités des contrats en cours, il est proposé un périmètre incluant le Parc des expositions, le Centre des congrès, Métrotech et la Cité du design.

Parmi les différents modes de gestion envisageables, celui de la délégation de service public de type concession ou affermage concessif semble le plus approprié aux problématiques locales d'autant plus que l'ordonnance 2016-65 du 29 janvier 2016 permet dorénavant de pouvoir constituer des "groupements d'autorités concédantes" en matière de délégation de service public.

La durée du contrat sera de 20 ans maximum à compter du 1er janvier 2018.

Le délégataire assurera à ses risques et périls la gestion et l'exploitation du service public d'accueil réceptif de manifestations relevant du tourisme d'affaires via les équipements délégués. Il supportera également les investissements nécessaires pour maintenir et améliorer la qualité des biens immobiliers confiés, tout particulièrement le Parc des expositions qui nécessite une restructuration lourde. En outre, il devra contribuer activement à la promotion touristique et économique de la destination en partenariat étroit avec les acteurs publics et privés locaux (Bureau des Congrès de Saint-Étienne Métropole notamment).

En contrepartie, le délégataire percevra auprès des bénéficiaires ou du public, les recettes calculées sur la base des tarifs votés en Conseil Municipal de la Ville de Saint-Étienne et en Conseil Communautaire de Saint-Étienne Métropole selon les équipements.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Étienne / Communauté Urbaine Saint-Étienne Métropole.

□ **Point Financier :**

○ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

○ Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

○ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'assemblée communale de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux et le Comité Technique en vue de se prononcer sur le principe de mise en délégation de service public des équipements réceptifs stéphanois dédiés au tourisme d'affaires.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire Néant
Résultat du vote : 47 voix pour, 0 voix contre, 11 abstention(s)	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué
	Denis CHAMBE